



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro **RCA08-08-0001-182** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser la bonification des listes des matériaux de revêtement extérieur autorisés.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 9 avril 2026.

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement